

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, Mme Amandine TRULLARD

Etaient absents excusés : Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, M. Pierre-André ROBLOT, M. Jean-Marc SALLAZ,

Pouvoirs : 3 (de Mme COLAS à M. VERNAY, de M. FEVRAT à M. MARCEAUX, de M. SALLAZ à Mme MERITE)

Secrétaire de séance : M. Madjid KHALED

Date de la convocation : 30 octobre 2019

Date d'affichage des délibérations : 12 novembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

SUBVENTION 2019 – JEUNES SAPEURS POMPIERS : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Martin une subvention de 79.50 € au titre de l'exercice 2019

CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT EN TERRAIN PRIVE – PARCELLES COMPLEMENTAIRES : Le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du 23 juillet dernier, il a approuvé la convention de servitude pour le passage de canalisations d'assainissement en terrain privé à intervenir avec les propriétaires des parcelles F 442, B 141, B 363, B 366, B 1059, B 1761, B 1860 et B 1977. Il s'avère à présent nécessaire de se prononcer sur la même convention pour les parcelles B 378, B 1039 et B 1813.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de servitude pour le passage de canalisations d'assainissement en terrain privé à intervenir avec les propriétaires des parcelles B 378, B 1039 et B 1813 ; il autorise le maire à signer ces conventions et les actes notariés qui s'ensuivront.

SMA CHALON SUD EST – EAU POTABLE – RPOS 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport Annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable établi par le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Chalon Sud Est.

SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC RD35 PASSAGE PIETONS N° 456158_EP9 : Le Conseil Municipal adopte le nouveau projet d'éclairage public pour le passage piétons route de Chalon (RD 35) présenté par le syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL). A la suite d'un malentendu entre la commune et le syndicat sur la réalisation de la tranchée, le projet a dû être modifié et la participation communale a été réévaluée à 5 600 € au lieu de 2 600 € dans le projet précédent.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL 2019 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes au Budget Principal 2019 :

■ Dépenses de fonctionnement : + 200 € pour annulation de titres, + 5 000 € pour cotisations retraites élus + 10 000 € pour virement à la section d'investissement, - 15 200 € de fournitures d'entretien.

■ Recettes d'investissement : + 10 000 € de virement de la section de fonctionnement, + 170 000 € d'emprunt, soit au total + 180 000 €.

■ Dépenses d'investissement : + 3 600 € pour participation au SYDESL, + 170 000 € d'acquisition de terrain, + 2 000 € de matériel technique, + 24 000 € pour le cheminement piéton route de Guerfand, - 2 000 € sur les bâtiments scolaires, - 3 600 € sur les autres bâtiments publics et - 14 000 € de travaux prévus à la salle Jean Paccaud ; soit au total + 180 000 €.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2019 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes au Budget d'Assainissement 2019 :

- Dépenses d'investissement : - 2 200 € de remboursement de capital, + 87 880 € pour les travaux de priorité 2 de réhabilitation du réseau d'assainissement (projet de renouvellement des canalisations rue du bourg)
- Recettes d'investissement : + 85 680 € de subvention du conseil départemental pour les travaux de priorité 1 de réhabilitation du réseau d'assainissement (renouvellement des canalisations de transfert la Bruyère au poste de refoulement)

ASSAINISSEMENT : Le maire rend compte :

- Des démarches engagées pour la réalisation de l'emprunt prévu au budget d'assainissement
- De l'avancement des travaux de réhabilitation du poste de refoulement qui ont pris du retard au cours de leur préparation. Le maître d'œuvre et l'entreprise ont maintenant réglé les derniers éléments techniques ; l'ordre de service est lancé pour début décembre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements :

- . Groupe Arpège pour la subvention 2019 et le prêt de la salle Jean Paccaud chaque lundi pour les répétitions.
- . APIC pour la subvention attribuée lors de la création de l'association.
- . APECOM pour l'aide apportée au bon déroulement de la soirée théâtre
- . AMICALE pour le DON DU SANG pour le soutien apporté lors de l'organisation de la réunion du secteur Bresse

11 novembre : le maire invite les conseillers à venir aider au déroulement de la cérémonie du 11 novembre et rappelle le festival du film qui aura lieu l'après-midi à la salle Jean Paccaud.

Travaux en cours : le maire rend compte des travaux réalisés ou en cours :

- . Ecole maternelle : deux jeux ont été installés dans la cour nécessitant un important investissement communal à la fois en temps de travail et en matériaux (découpage de l'enrobé existant, mise en place de cailloux, montage des jeux)
- . Vestiaires stade de la maltière : les travaux d'agrandissement/mise en conformité des vestiaires du stade sont en cours de réalisation par le personnel communal.

Cimetière : le maire indique au conseil qu'il a eu de bons retours de la part des personnes venues au cimetière pour la Toussaint. Il remercie M. Guy FEVRAT et les agents pour le travail effectué.

Stationnement de véhicules : Mme CHARTON évoque le problème du stationnement de 2 véhicules dans la rue du bourg à proximité du bureau de tabac. L'un des deux véhicules est en panne. La gendarmerie a relevé les immatriculations et s'occupe de régler la situation.

La séance est levée à 22 h 00 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.